

## Compte rendu du conseil municipal du vendredi 16 juillet 2021

**Présents** : Catherine Balma, Brigitte Biernat, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Marc Marsat, Didier Mantz, Jean Michel Palliot,

**Absent ayant donné une procuration** : Marjolaine Girault (procuration à Claude Delemontez)

*Absents excusés* : Yannick Ghesquière, Jean Christophe Monferran,

Huit conseillers présents, plus une procuration, **soit neuf votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00.

Didier Mantz accepte le rôle de secrétaire de séance.

Le maire souhaite rajouter une délibération au sujet du bornage d'un chemin à l'ordre du jour.

Le conseil accepte.

### 1. Délibération modificative

Alain Croissy expose qu'une même subvention a été portée au budget 2020 et 2021. S'agissant d'une erreur d'écriture comptable à corriger, **le conseil autorise cette modification par 9 voix pour.**

### 2. Achat voiture utilitaire

Jean- Michel Palliot demande mandat au conseiller pour visiter et procéder à l'achat d'une fourgonnette Renault Kangoo à l'usage de la commune. Il détaille les caractéristiques du véhicule : Kangoo de 2013, équipée d'un gyrophare et d'un attelage, 76500 km, garantie 3 mois, prix 6997,67 Euros. Ce véhicule, à visiter à Guéret, entre dans les critères de sélection que nous avons émis lors d'un précédent conseil. **Le conseil donne mandat au maire pour visite et achat par 7 voix pour et 2 abstentions.**

### 3. Remplacement ordinateur du secrétariat de la mairie

Jean Michel Palliot indique que le poste informatique du secrétariat de la mairie est obsolète et qu'il conviendrait de le remplacer, en changeant l'unité centrale et en rajoutant un second écran (l'écran existant étant conservé), et en ajoutant un contrat de maintenance

Le coût de l'achat est de 4232,77 euros TTC avec 30,00€ TTC de maintenance par mois en plus.

**Le conseil valide le remplacement du poste de travail et du contrat de maintenance par 7 voix pour et 2 abstentions.**

Alain Croissy présente le devis en proposant plutôt une location sur 5 années de l'ensemble remplacé (Associé au contrat de maintenance).

La location serait de 75,60 €TTC/ mois et 30,00€ TTC/mois de maintenance

**Le conseil valide la location plutôt que l'achat du poste de travail par 8 voix pour et 1 abstention.**

#### 4. Contrat SPA

Le maire soumet au conseil adhésion au contrat de la SPA. Le montant de cette adhésion est de 412,72 Euros net pour l'année. **Le conseil accepte à l'unanimité des présents par 9 voix pour.**

#### 5. Achat cailloux et goudrons

Le maire souhaite provisionné des cailloux et du goudron pour pouvoir subvenir ponctuellement à l'entretien des routes. Le budget à allouer à ce poste est de 2900 Euros TTC. **Le conseil accepte la proposition à l'unanimité des présents par 9 voix pour**

#### 6. Délibération pour régie

Le maire expose que la régie (gestion des petites rentrées d'argent pour la commune) est d'un montant insignifiant à la gestion complexe. Concernant particulièrement la vente de photocopies, il ressort que le chiffre d'affaire est de 12 Euros par an. Cette somme est payée en espèces, et la mairie ne peut faire de dépôt en espèce inférieur à 50 Euros à la banque. Jean-Michel demande d'autoriser la gratuité des photocopies pour les habitants. Considérant le principe de service rendu, **le conseil vote à l'unanimité des présents par 9 voix pour.**

#### 7. Tarifs salle polyvalente

Les travaux de la salle polyvalente devrait se terminer début août.

Il convient de délibérer sur l'évolution des tarifs de location de la salle polyvalente. Pour simplifier la gestion de la salle le maire soumet un tarif annuel sans tenir compte de période saisonnière, cuisine et vaisselle compris. Il propose le tarif de 120 Euros le week-end (samedi et dimanche) pour les habitants de la commune et 240 Euros pour les personnes hors communes. Ainsi que 60 Euros la journée pour les habitants de Viplaix et 140 Euros pour les personnes hors communes. Le conseil demande que le tarif soit ramené à 120 Euros (au lieu de 140 E) pour la dernière proposition. La caution est fixée à 250 Euros. Le maire précise que les associations, comme par le passé, pourront profiter de la gratuité de la salle 4 fois l'an. **Les conseillers valident la proposition par 9 voix pour.**

#### 8. Bornage d'un chemin

Suite à la vente d'un chemin, il convient de réaliser un bornage. Il est rappelé qu'il sera à la charge de l'acheteur. **Le conseil autorise le bornage par 9 voix pour.**

##### Infos

a) L'exploitation du foin du terrain des Erles ne semblent intéresser personne. La gestion de ce terrain devient problématique. Il convient d'étudier diverses solutions, location, vente... Des renseignements vont être pris.

b) L'un des volets côté cantine est à changer à la salle polyvalente. Ce volet servant peu, il serait à remplacer au plus simple. Des devis vont être demandés.

c) Les dates des élections présidentielles sont fixées au dimanche 10 avril et 24 avril 2022. Celles des législatives au 12 et 19 juin 2022.

d) Aucune action n'ayant eu lieu suite au courrier de mise en péril adressé par LRAR à son propriétaire au sujet de la « Boucherie », il est décidé la mise en sécurité les bâtiments sis à l'angle de la rue de la Poste et de la Route de Mesples. Le conseil décide la prise d'un arrêté en ce sens.

#### Questions diverses

a) Catherine Balma indique qu'elle a entendu des rumeurs sur le contrat de la nouvelle secrétaire qui serait directement en CDI . Jean Michel Palliot indique que comme il avait été indiqué et validé au dernier conseil, le contrat de notre secrétaire est un CDD de une année.

Alain Croissy précise qu'à l'issue de ce CDD , un nouveau contrat en CDD de 3 ans pourra être passé. Il indique toutefois que si l'agent passe un concours administratif de secrétaire de mairie et qu'il l'obtient, la commune peut engager une mise en stage de l'agent en vue de sa titularisation.

b) Brigitte Biernat demande des explications sur le non recrutement de Nathalie L..... à l'école et la garderie de Viplaix. Jean Michel Palliot lui indique que ce recrutement concerne le SIRP, et qu'il s'est déroulé dans le respect de la réglementation. Le recrutement du nouvel agent a été entériné par les 11 délégués qui étaient présent à cette réunion.

Toutefois il lit le paragraphe extrait du dernier compte rendu du SIRP, qui précise la procédure de ce recrutement.

La séance est levée à 19h36.